

Durée (test compris)	14h00, 21h00, 28h00 ou 35h00 ( <i>durée définie en fonction de l'expérience du candidat</i> )
Public(s) concerné(s)	Toute personne appelée à conduire une grue de chargement la recommandation 490 de la CNAM.
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 18 ans d'âge minimum.</li> <li>&gt; Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions.</li> <li>&gt; Aptitude médicale à la conduite d'une grue de chargement.</li> <li>&gt; Permis de conduire C</li> </ul>
Nombre de stagiaires par session	Minimum : 1 Maximum : 6 - (4 si option télécommande)
Objectifs pédagogiques	<p>Apporter au candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'utilisation des grues de chargement en général.</li> <li>&gt; Le savoir-faire nécessaire à la conduite en sécurité des grues de chargement selon la recommandation 490 de la CNAM.</li> </ul> <p>Evaluer l'acquisition de ces connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'obtention du CACES®.</p> <p><i>La validité du CACES® obtenu est de 5 ans.</i></p>
Titres et qualités du formateur et du testeur	Ils sont formés à la pédagogie, expérimentés dans la conduite de grues de chargement, et titulaires du CACES® correspondants. Le testeur est agréé par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC.
Moyens pédagogiques	<p>Vidéo projection, notices fabricants, divers documents (VGP, etc.) pour l'enseignement théorique.</p> <p>Plateau technique certifié selon la R490 de la CNAM avec grue de chargement (commandes embarquées + télécommande) et accessoires de levage.</p>



## Programme

### 1. Formation théorique (*commune à l'ensemble des catégories de la R490*)

- > **Introduction**  
Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation.
- > **Connaissances générales**  
Le conducteur, les différents acteurs de l'entreprise, les principaux acteurs en prévention des risques professionnels, le dispositif CACES®.
- > **Technologie des grues de chargement**
- > **Notions élémentaires de physique, stabilité des grues de chargement**
- > **Déplacement des grues de chargement sur site**
- > **Risques liés à l'utilisation des grues de chargements et moyens de prévention associés**
- > **Exploitation des grues de chargements**
- > **Accessoires de levage et règles d'élingage**
- > **Vérification d'usage d'une grue de chargement**

## 2 Formation pratique

*Exercices pratiques conformes au référentiel de la R490.  
Evaluation pratique continue durant la formation.*

- > **Prise de poste et vérification**
- > **Conduite et manœuvres**
- > **Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance**
- > **Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)**

## 3 Test

**Test théorique** : QCM chronométré

- > *Connaissances générales, technologie et stabilité des grues, exploitation, élingage, entretien.*

**Test pratique** : épreuve chronométrée

- > *Prise de poste et mise en service, conduite et manœuvres, fin de poste – maintenance.*

## 4 Sanction

Attestation nominative de fin de stage et délivrance du CACES®.

*En cas de réussite, le salarié conserve le bénéfice de l'épreuve théorique pendant 12 mois, afin de se présenter aux épreuves pratiques d'une autre catégorie de la R490.*

*En cas d'échec partiel (théorie ou pratique), le salarié conserve le bénéfice de la partie validée pendant 12 mois, afin de se représenter aux épreuves non validées, au sein du même organisme.*

### ATSI PACA

N° Organisme : 93.13.15003.13  
N° SIRET : 753 898 097 00021

### ATSI NORMANDIE

N° Organisme : 23.76.05047.76  
N° SIRET : 790 208 508 00024

### ATSI NORD

N° Organisme : 31.62.02251.62  
N° SIRET : 524 363 249 00029

### ATSI RHONE ALPES

N° Organisme : 82.38.04466.38  
N° SIRET : 481 834 661 00037

### COGEFOR

N° Organisme : 93.13.02714.13  
N° SIRET : 347 752 271 00036

### ATSI IDF

N° Organisme : 11.93.07269.93  
N° SIRET : 818 136 103 00038

### ATSI CENTRE OUEST

N° Organisme : 52.44.08073.44  
N° SIRET : 823 129 101 00031